

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Je suppose qu'en préparant ces changements le ministre avait nécessairement sous les yeux une estimation de l'économie de change américain qu'il espérait réaliser à l'égard de chaque article. A-t-il une estimation quelconque?

L'hon. M. ABBOTT: Non. Ce n'est pas du tout ainsi que l'on entend procéder. Comme je le déclarais avant la suspension de la séance, les annexes ont été préparées à la suite d'un examen approfondi de la part de techniciens qui sont bien au courant de l'affaire. Pour des raisons qui me semblent évidentes, nous n'avons pu avant de préparer ces modifications, consulter les importateurs intéressés. Nous nous sommes inspirés de certaines observations formulées à moi-même et à la division extraordinaire pour la réglementation des importations, depuis la publication des annexes, ainsi que de renseignements au sujet des répercussions que ces restrictions pourraient avoir sur les importateurs et notre économie en général. Nous n'avons pas cherché à savoir combien les modifications nous économiseraient de dollars, mais nous ne consentirions à aucune modification que nous jugerions susceptible de compromettre sérieusement notre situation du point de vue du change américain.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Sans vouloir trop insister, je dois m'avouer quelque peu surpris. Le Gouvernement avait déterminé une certaine somme qu'il espérait économiser. Il s'agissait sauf erreur, d'une somme de 300 millions à un demi-milliard de dollars. Or je ne vois pas comment il a pu arriver à ce chiffre sans faire certains calculs. Je comprends que le ministre et le Gouvernement ne pouvaient pas tout dévoiler à l'avance aux hommes d'affaires mais avec notre service perfectionné de statistique, il me semble qu'il aurait pu se procurer les chiffres. L'absence de chiffres de ce genre ne laisse pas de m'étonner. Comment arrive-t-on au total?

L'hon. M. ABBOTT: C'est simple. Au cours de la conférence de presse qui a suivi l'annonce de ces restrictions j'ai dit, je crois, que si l'importation de tous ses articles se maintenait durant l'année courante au même rythme que durant l'année dernière, les économies atteindraient près de 300 millions de dollars. Evidemment, un chiffre de ce genre concernant l'avenir ne saurait être qu'estimatif. J'ai dit cependant, sauf erreur, que si l'importation des articles prévus à l'annexe I qui sont aujourd'hui interdits et celle des produits contingentés se poursuivaient au même rythme que l'année précédente, sans les restrictions ici en cause, nos importations s'élèveraient à 300 millions de dollars de plus. Ce chiffre,

il va sans dire, est approximatif, mais on ne pouvait faire de prévision plus précise.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Une estimation s'exprime en chiffres ronds, je le conçois bien, mais il y a une grande différence entre une estimation et une conjecture. Sauf erreur cependant, le ministre a dit qu'il ne s'agissait que d'une conjecture.

L'hon. M. ABBOTT: Non. J'ai dit que c'était une estimation.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Vous l'appellez ainsi, mais en réalité...

L'hon. M. ABBOTT: Si l'honorable député peut me dire au début de l'année 1948 que nos importations au cours de l'année seront exactement les mêmes qu'en 1947, il est bien meilleur que je le crois.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Je ne dis pas cela du tout.

L'hon. M. ABBOTT: C'est la seule prédiction que j'aie faite.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Si vous possédez les chiffres relatifs à l'importation d'un article en 1947, vous devriez être en mesure d'indiquer le montant que vous espérez épargner en 1948. Voilà ce que je désire connaître.

L'hon. M. ABBOTT: C'est le chiffre que j'ai mentionné.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Non. J'aimerais que le ministre fournisse des renseignements à l'égard de chaque article. Vous possédez sûrement ces chiffres.

L'hon. M. ABBOTT: Nous pouvons fournir ces renseignements, mais, à mon avis, il serait préférable d'attendre que nous examinions les annexes. Cependant, nous pouvons passer les articles l'un après l'autre. Je puis indiquer à l'honorable député la quantité de chaque article que nous avons importée; c'est une question de statistique officielle. Je puis signaler que nous dépenserons tant à l'égard de l'article n° 26, si nous en importons la même quantité en 1948. Je pourrais repasser ainsi tous les articles l'un après l'autre.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Sans vouloir faire perdre le temps de la Chambre, voilà la façon dont j'aimerais obtenir les renseignements. Si le ministre veut bien procéder de cette façon, ce sera facile à l'égard de l'annexe I et plus difficile au sujet de l'annexe II. Quant à l'annexe III, ce sera peut-être impossible. Cependant, le ministre pourrait nous fournir les renseignements dont il dispose à l'égard de l'annexe II. Ce devrait être possible. Quant à l'annexe III, où la question des pouvoirs discrétionnaires entre